



Compte rendu de la réunion du CHSCT-AC du 1^{er} juillet 2019

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour :

- Questions écrites posées par les organisations syndicales (OS).
- Présentation du guide pratique sur l'établissement et le renseignement des attestations d'exposition, fiches d'exposition à l'amiante et attestations de présence dans les lieux de travail susceptibles d'avoir été contaminés par de l'amiante des personnels MTES-MCT – Pour information.
- Retour sur les actions mises en œuvre au sein de la DGALN/DEB à la suite de la visite du CHSCT-AC – Pour information.
- Suivi des demandes et propositions du CHSCT-AC.
- Information sur la localisation et l'accompagnement des agents rattachés temporairement en gestion à la DRH – Pour information.
- Examen des registres de santé et sécurité au travail – Pour information.
- Examen des accidents professionnels – Pour information.

Réponses aux questions écrites posées par les organisations syndicales (OS) :

Questions de la CGT :

- **Où en est-on concernant les recrutements d'un-e psychologue et de médecins de prévention ?**

Réponse de l'administration :

Un marché a été passé pour avoir un-e psychologue et au moins un médecin de prévention. Concernant la ou le psychologue, le marché a été notifié le 24 juin et la mise en œuvre se fera si possible cet été par le prestataire.

Concernant le ou les médecins de prévention la notification a été faite en juillet pour une prestation en septembre ; un médecin sera présent à plein temps et trois infirmières recevront les agent-e-s en « 1ère intervention ». Pendant ce temps des prestations d'une journée ou de demie-journée sont assurées pour traiter les urgences et les visites obligatoires.

- **Où en est-on de la mise en place de parois pour les bureaux des agents qui le souhaitent au CPII (afin d'avoir une séparation avec le couloir) ?**

Réponse de l'administration :

C'est en attente du prochain micro-zoning du SNUM.

- **En ce qui concerne le plot I, il demeure des problèmes de climatisation (trop chaud ou trop froid).**
 - **La CGT demande l'installation de fontaines à eau.**
 - **Des moquettes sont sales, quand seront-elles changées (autant que possible avec des revêtements plus hygiéniques et moins allergisants) ?**

Réponse de l'administration :

Concernant les problèmes de températures, la climatisation est maintenue H24 lors des périodes de fortes chaleur.

Une étude est en cours pour réaliser l'installation de fontaines d'eau.

Concernant les moquettes, un problème a eu lieu avec le prestataire mais le nettoyage aura lieu après la TS (où c'est en cours), l'Arche, puis ce sera le plot I.

- **Pourquoi et jusqu'à quand les toilettes d'une partie de l'Arche sont-elles inaccessibles ?**

Réponse de l'administration :

Les toilettes vont être remises en service aujourd'hui ou demain. Il s'agit d'un problème de dimensionnement de tuyaux qui vont être débouchées. Il faudra plus de temps pour changer les canalisations.

- **Quand les travaux concernant les locaux de la mission des archives vont-ils être effectués ?**

Réponse de l'administration :

Les archives seront remises en service à l'automne.

- **La CGT avait signalé des problèmes concernant le site de Bron de la DIT/GRN/GCA, le bâtiment K accessible uniquement par deux escaliers. L'installation d'une rampe d'accès PMR avait été évoquée lors de discussions par le passé, mais sans suite, priorité étant donnée à la reprise des sols. Les sanitaires ne sont pas non plus adaptés. Les choses ont-elles avancées ?**

Réponse de l'administration :

La question sera reposée aux responsables du site de Bron.

- **Quelles sont/quelles ont été les mesures prises pour les agents face à la canicule la semaine du 24 juin ?**

Réponse de l'administration :

Un message d'information a été envoyé à tous les agent-e-s, des informations ont été diffusées dans les tisaneries avec les gestes « de bon sens » à avoir (boire suffisamment...).

- **Des mesures journalières de températures cette semaine de canicule sont-elles prévues à l'atelier reprographie afin de vérifier la situation ?**

Réponse de l'administration :

M. Sellier s'est rendu sur place pour vérifier la situation, il considère que la climatisation est effective et efficace. Vendredi la température la plus chaude était à 24° et la plus fraîche à 23,6°.

Réponses aux autres questions :

Les douches de la TS sont en travaux jusqu'à mi-août/début septembre afin notamment d'en augmenter le nombre : une douche supplémentaire pour les femmes et une supplémentaire pour les hommes soit 2x3 douches. Pendant les travaux les agent-e-s peuvent utiliser les douches des prestataires. Les casiers appartiennent au prestataire. Lorsque les travaux des douches hommes seront terminés, les femmes pourront les utiliser pendant les travaux des douches femmes.

Des grands frigidaires sont en cours d'installation (1 à 2 par DG) dans certaines tisaneries en TS. Des travaux auront lieu en 2020 afin de les aménager avec le même mobilier qu'en APS.

Concernant la restauration, la fréquentation du restaurant de l'Arche est suivi par CRHAC, elle est très inégale : de 1200 à 1700 repas sur les 15 derniers jours.

Les agent-e-s de la TS ont été informés de la possibilité d'accéder au restaurant de l'Arche par le niveau 3 et pas seulement par le patio niveau 1 souvent saturé.

L'administration rappelle que la subvention de 1,26€ (PIM) à la cafétéria TS pour les agent-e-s dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 480 concerne uniquement les formules repas sandwich baguette. Une nouvelle offre de sandwiches va être proposée.

Des micro-ondes supplémentaires seront installés en salle de restauration mais ne peuvent pas être installés dans les tisaneries en raison de la réglementation (risques incendie).

Présentation du guide pratique sur l'établissement et le renseignement des attestations d'exposition, fiches d'exposition à l'amiante et attestations de présence dans les lieux de travail susceptibles d'avoir été contaminés par de l'amiante des personnels MTES-MCT

Le guide présenté fait suite à une demande d'homogénéisation des pratiques par les services. Il a été réalisé dans le cadre de l'obligation posé par le code du travail de traçabilité de toutes les substances mutagènes, toxiques pour la reproduction, cancérigènes, notamment l'amiante. Selon les cas, les agent-e-s exposé-e-s peuvent recevoir une allocation de cessation anticipée d'activités.

3 types de documents obligatoires sont prévus :

- une fiche individuelle d'exposition à l'amiante,
- une attestation d'exposition à l'amiante (à cessation d'activité exposée à l'amiante)
- une attestation de présence dans des lieux de travail susceptibles d'avoir été contaminés par de l'amiante (exposition « passive »).

3 niveaux de surveillance :

- durant la carrière,
- post-exposition,
- après la cessation des fonctions.

Selon l'administration, en centrale nous sommes peu impacté par le problème de l'amiante mais la traçabilité est assurée et tout est réglé pour les cas qui ont été identifiés dans les années antérieures : en APS lors du déplacement de cloisons pendant la rénovation de l'Arche, une salle serveur du CPII de Bordeaux et à l'hôtel Lesdiguière,

boulevard St Germain.

Pour la CGT, qu'il s'agisse de problème d'amiante ou d'autres problèmes médicaux, il est impératif d'avoir un nombre suffisant de médecins de prévention et d'infirmières. Ce ne sera pas le cas même en septembre avec l'arrivée (espérons-le enfin !) d'un médecin.

Retour sur les actions mises en œuvre au sein de la DGALN/DEB à la suite de la visite du CHSCT-AC

Les membres du CHSCT ont visité les bureaux ATAP1, EARM3, ELM1 et ET4 de la DEB en janvier 2018, ils ont réalisé une trentaine d'entretiens individuels et ont élaboré un rapport comportant des propositions d'actions et des préconisations visant à améliorer les conditions de travail de agent-e-s des bureaux concernés.

Les actions et préconisations consistaient notamment à :

- Adapter les effectifs des bureaux à la charge de travail demandée ou adapter les missions aux moyens réellement disponibles (postes pourvus et compétences disponibles).
- En l'absence de recrutements supplémentaires, prioriser les missions de façon à supprimer les écrêtements et maîtriser la pression au travail.
- Éviter de faire peser directement sur les agents, et même l'encadrement de proximité, la responsabilité effective de prioriser ses activités au quotidien en fonction des flux d'activités en fixant un cadre général DEB explicite et réaliste.
- Éviter toute « injonction paradoxale » consistant à afficher des priorités en nombre réduit coexistant avec une obligation informelle ou ressentie de devoir « tout faire ».
- Afin de réduire les interruptions préjudiciables à un travail efficace et de qualité, mieux qualifier et gérer les urgences. En particulier, centraliser, répartir et suivre de façon cohérente les demandes émanant des cabinets.
- Faciliter la circulation de l'information au sein des équipes en contenant le nombre de réunions et la stratification hiérarchique.
- Accéder aux demandes de télétravail.
- Renforcer l'appui juridique des bureaux EARM3 et ET4 et lancer une réflexion sur les besoins de compétences juridiques sur l'ensemble de la DEB.
- Concernant plus spécifiquement EARM3, créer les conditions d'une aide technique

nécessaire pour le suivi des dossiers de gestion des rivières et pêche en eau douce.

- Être vigilant sur les risques d'épuisement et de burn-out dans certains secteurs ou profil de poste (suivi précis à la fois quantitatif (en s'appuyant notamment sur des restitutions COTTAGE, à enrichir) et qualitatif (ressenti des agents et écoute de leurs propositions d'amélioration) afin de révéler en amont les situations de surcharge de travail répétées et faciliter leur résorption.
- Fournir aux agents les moyens matériels leur permettant de réaliser leurs missions dans de bonnes conditions (adapter le nombre de personnes dans les bureaux aux contraintes des missions, améliorer l'isolation acoustique des bureaux après recensement des besoins ressentis par les agents, améliorer le réglage de l'air conditionné, faire un recensement des besoins informatiques et bureautiques...).

La direction de la DEB indique que plusieurs mesures ont notamment été mises en place :

– des recrutements (il n'y a plus aujourd'hui de postes vacants en catégorie B et C). Il reste 4 postes vacants de A et A+ sur les dix recensés lors de la visite. 3 stagiaires viennent également d'arriver afin de tenter d'écluser les réponses aux questions écrites et courriers parlementaires ;

– la régulation des relations avec le cabinet : cela a pu se faire notamment grâce à l'arrivée au cabinet de nouveaux conseillers issus de la DEB et à la création d'un poste de conseiller auprès du DGALN. Les demandes sont centralisées par l'adjoint au directeur qui fait préciser si nécessaire les questions et les délais et répercute ensuite les demandes aux bureaux concernés ;

– des assemblées générales dans les sous-directions ont permis le partage aux agent-e-s des feuilles de route et des réunions de sous-directions plus fréquentes améliorent la communication ;

– une analyse de cottage est effectuée afin de détecter les éventuels horaires « atypiques » et les écrêtements trop importants.

La direction reconnaît toutefois que des problèmes demeurent notamment en matière de matériel informatique (nombre de portable insuffisant, mais une rencontre est prévue avec le futur responsable du SNUM). En outre si un réseau des assistantes a été mis en place il doit être relancé.

Le CHSCT doit revisiter les mêmes bureaux prochainement. Cela permettra de vérifier la mise en place et les effets des mesures. [Suite à la nouvelle visite, si des mesures ont bien effectivement été mises en place, il reste beaucoup à faire notamment en termes de

charges de travail : pour la CGT il est clair qu'il faut créer des postes et améliorer les moyens de travail. Nous attendons la mise en adéquation des discours du gouvernement et de nos ministres sur la priorité écologique avec les actes !]

Suivi des demandes et propositions du CHSCT-AC

Une proposition de modification du règlement intérieur vise à formaliser la rédaction des compte-rendus du CHSCT pour publication tout en respectant la « confidentialité ».

Vote :

Pour : FO et CFDT

Abstention : CGT

La CGT s'abstient, car elle considère que si la confidentialité pour la protection des agent-e-s est nécessaire, la définition donnée par l'administration de la « confidentialité » dans certains cas empêchera les agent-e-s d'avoir connaissance de faits ou situations sans que cela soit justifié.

Les membres du CHSCT ont élaboré une nouvelle fiche de procédure pour le signalement des risques psycho-sociaux (RPS), qui sera mise en ligne sur l'intranet dans la rubrique « Registre de santé et sécurité au travail » : <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/registre-de-sante-et-de-securite-au-travail-a6842.html>

Information sur la localisation et l'accompagnement des agents rattachés temporairement en gestion à la DRH

40 agent-e-s étaient concerné-e-s en 2018, chiffre en nette baisse par rapport à 2017 (62 agents). Il s'agit en majorité de cadres et d'IPEF. Plusieurs situations sont rencontrées : fin d'une disponibilité, d'un détachement ou d'un congé formation, ou encore retour de congés longue maladie ou longue durée (environ 1/3 des cas). Une fiche sur l'accompagnement des agents après un congé de longue maladie à destination des services sera prochainement présentée au CHSCT ministériel.

Lorsque des agent-e-s sont dans cette situation, le plan de prévention des risques psycho-sociaux prévoit un dispositif d'accueil et d'accompagnement, un bilan de carrière et des missions temporaires (6 mois renouvelables). Les agent-e-s sont en lien avec les chargés de corps. Il reste quelques agent-e-s dans cette situation depuis 2 à 3 ans.

Les agent-e-s sont affecté-e-s dans des bureaux seuls ou partagés en fonction des disponibilités.

Pour la CGT il faut régler la situation des agent-e-s qui sont depuis longtemps sans affectation et suivre avec attention l'ensemble des agent-e-s qui n'ont pas de poste alors que les réorganisations et les suppressions de postes continuent.

Examen des registres de santé et sécurité au travail

Examen des signalements inscrits sur le registre de santé et de sécurité au travail du 15 février au 16 avril 2019 :

- 5 signalements inscrits sur le registre de santé et de sécurité au travail :
 - Ambiances physiques
 - 1 relatif à un dysfonctionnement de la ventilation ;
 - 1 relatif à un ressenti d'une mauvaise qualité de l'air ;
 - 1 relatif à un dysfonctionnement de stores.
 - Risques psychosociaux
 - 2 relatifs à des relations conflictuelles avec la hiérarchie.

L'ensemble de ces signalements a fait l'objet d'un traitement par les différents services adéquats, techniques et/ou conseillers, assistant-e-s de prévention, infirmière, ainsi que le cas échéant par CRHAC.

Aucun signalement inscrit sur le registre spécial de santé et de sécurité au travail et de signalement de dangers graves et imminents.

Aucun signalement inscrit sur le registre de santé et de sécurité au travail et sur le registre spécial de santé et de sécurité au travail et de signalement de dangers graves et imminents.

Examen des accidents professionnels – Pour information

Accidents imputables au service entre le 26 février 2019 et le 23 avril 2019 :

16 accidents professionnels reconnus imputables au service dont :

- 4 accidents de service ou du travail :
 - 1 accident renvoyant à un potentiel risque professionnel

- 1 accident renvoyant à une action directe dans l'exercice de ses fonctions
- 2 accidents renvoyant à des facteurs extérieurs liés à l'espace
- 12 accidents de trajet :
 - 3 accidents en véhicule léger
 - 4 accidents dans les transports en commun
 - 5 accidents sur la voie publique

Le prochain CHSCT-AC est prévu le 11 octobre.

Pour information :

La [liste des assistant-e-s et conseiller-e-s de prévention](#) est disponible sur intranet. Ces assistant-e-s et conseiller-e-s peuvent également être saisis pour aider à remplir un signalement sur le [registre santé sécurité](#).

Votre représentant CGT au CHSCT-AC :

[Jacques GIRAL](#) : APS 34S14 – Tél : 1.81.72